

Le Ruban Rouge



" L'armée, c'est la Nation. Les soldats ne sont que les enfants des citoyens. Si l'on distinguait les hommes en militaires et civils, on établirait deux ordres, alors qu'il n'y a qu'une Nation "

Napoléon Bonaparte (1769–1821) répondant à Mathieu Dumas qui souhaitait que la Légion d'honneur soit réservée aux seuls militaires.

Bulletin n° 18 - Novembre 2016

Section de la Vienne de la

Société des Membres de la Légion d'Honneur

Éditorial du Président

Allons de l'avant !

A la veille de la nouvelle année, faut-il rappeler que nous sommes tenus (c'est notre honneur, notre vocation) de faire face à 2 réalités:

- * **REALISER** d'une part les objectifs d'Horizon 2020 (l'entraide en interne-participer à l'éducation de la jeunesse-diffuser nos valeurs-aider nos concitoyens en externe) et
- * **AMELIORER** d'autre part nos solutions pour résoudre les difficultés rencontrées pour recruter donc d'agir.

Ensemble nous avons déjà reconnu que 2 méthodes (elles ne sauraient être les seules) pouvaient nous permettre d'avancer :

- * **ASSOCIER**, communiquer avec tous les lé-

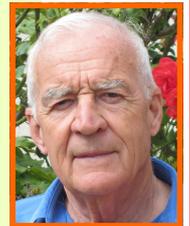
gionnaires qui ne doivent rien ignorer de nos activités est une 1ère solution pour développer notre image, notre influence;

- * **CRÉER** des Binômes (cf l'article joint sur ce thème page 4) est à l'évidence une méthode pour développer l'entraide, pour détecter plus sûrement les problèmes des Uns et des Autres.

Le chemin est difficile, mais notre qualité de légionnaire devrait nous permettre d'aller de l'avant.



Yvan ROCH
Président de la
Section de la Vienne



Communication et Entraide

Il y a quelques semaines, le Président a été informé par un Sociétaire de la situation matérielle désastreuse de la veuve d'un adhérent. Cette dernière devait intégrer un Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes mais éprouvait de grosses difficultés tant pécuniaires que géographiques. Malgré une intervention pressante du Président auprès du Siège, la réponse au problème financier a été catégoriquement négative car cette personne n'avait pas adhéré en qualité de membre associée au décès de son conjoint. Quand on connaît la modicité de la cotisation annuelle, nonobstant le fait que la première année de cotisation est offerte : QUEL GACHIS !...

Café - conférence sur le Bhoutan



Madame Françoise POMMARET est une ethnologue et tibétologue française, Directrice de recherche au CNRS. Elle a beaucoup voyagé en Asie au Tibet et au Bhoutan, où elle réside régulièrement depuis 1980. Elle est l'auteur des rares guides de voyage qui ont été publiés en français sur le Bhoutan.

D'une inculture autant proverbiale qu'innée, le nom « Bhoutan » ne m'avait jusqu'à ce jour pas particulièrement parlé; je suis donc allé sur le Net (que ferions-nous sans lui ?) et je vous ai trouvé cet avant-goût d'une conférence qui s'annonce passionnante.



Jigme Khesar Wangchuck

Jigme Khesar Wangchuck, en dzongkha: འཇིགས་མེད་ལེ་མཚན་ལྷུང་ལྷུང་།, né le 21 février 1980, est le roi du Bhoutan et le cinquième monarque de la dynastie Wangchuck. Il est officiellement couronné roi le 6 novembre 2008 à 8 h 31 précises. À cette date, il était le plus jeune roi au monde. Le roi est le fils aîné de l'ancien roi Jigme Singye Wangchuck, qui a abdicé en faveur de son fils, et de sa troisième épouse, la reine Ashi Tshering Yangdon (née le 29 décembre 1957). Il a une sœur et un frère ainsi que quatre demi-sœurs et trois demi-frères issus des trois autres épouses de son père (les quatre épouses de son père sont sœurs).

Ce café-conférence aura lieu le vendredi 20 janvier 2017 à 15h00
au « Bois de la Marche ».

Dans ce numéro :

Éditorial du Président	1
Communication et Entraide	1
Café - conférence sur le Bhoutan	1
Vie de la Section - Mouvements	2
Vie de la Section - Mouvements	3
Décès de Monsieur Michel BORDERON, Porte-drapeau	3
Présentation de nos « Porte-drapeau »	3
De la nécessité, au nom de l'entraide, de créer des Binômes	4
Relèvement des droits de chancellerie	4
Remise des Prix des Apprenti(e)s 2016	5
Des nouvelles de « l'Honneur en action »	6
Bernard, Germain, Etienne de La Ville, comte de Lacépède	6
Un « Grand'croix » à la carrière bien remplie	7
La parole au Grand Chancelier	8
Infos du Siège	8
Le coin du Secrétaire	8

Vie de la Section

In Memoriam

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Date du décès
MONSIEUR	PIERRE	LEGRAND	860004	CH	DECEDE LE 25/06/16
MONSIEUR	ROBERT	ROGER	860004	CH	DECEDE LE 01/07/16
MADAME	SUZANNE	MONORY	860005	—	DECEDEE LE 03/07/16
MADAME	ANNE MA- RIE	SOUCHAUD	860002	—	DECEDEE LE 12/08/16
MONSIEUR LE COLONEL	EUDES	de BAGLION	860004	OF	DECEDE LE 26/08/16
MONSIEUR LE COLONEL	ROGER	PINAULT	860002	CO	DECEDE LE 01/09/16
MONSIEUR LE COLONEL	GABRIEL	MORGAND	860004	CH	DECEDE LE 04/09/16
MONSIEUR	JEAN FRAN- COIS	ROCHER	860001	OF	DECEDE LE 08/09/16
MONSIEUR	RAYMOND	BERANGER	860001	CH	DECEDE LE 17/09/16



Ils nous ont rejoints :

Civilité	Prénom	Nom	Ville	Comité	Grade LH
MADAME	PATRICIA	ARNAULT	POITIERS	860004	CH
MADAME	NADINE	AUDONNET	FONTAINE LE COMTE	860005	CH
MADAME	HENRIETTE	BERANGER	USSEAU	860001	—
MONSIEUR	RAYMOND	BERANGER	USSEAU	860001	CH
MONSIEUR LE CO- LONEL	DOMINIQUE	CHAPPOT DE LA CHANONIE	POITIERS CEDEX	860004	CH
MONSIEUR LE DI- RECTEUR	GERARD	PERRIN	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE LIEU- TENANT-COLONEL	JEAN-LOUIS	PIEBEBOU	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE CO- LONEL	FRANCIS	SERRE	POITIERS	860004	CH
MONSIEUR LE DI- RECTEUR	EDMOND	VINCENT	POITIERS	860004	CH

Vie de la Section

Ils nous ont quittés :

Civilité	Prénom	Nom	Comité	Grade LH	Code postal	Ville de destination
MONSIEUR LE PROVISEUR	ROLAND	BEIX	860001	CH	87000	LIMOGES
MONSIEUR	GILBERT	CALLAIS	860004	CH	86000	SECTION 79
MADAME	JEANNINE	FORT	860004	—	86000	DEMISSIONNAIRE
MONSIEUR LE COMMANDANT	MARC	HIPPOLYTE	860004	CH	83300	DRAGUIGNAN
MONSIEUR LE CAPITAINE	JEAN-DAVID	PERIS	860004	CH	97354	REMIRE-MONTJOLY
MONSIEUR LE COLONEL	JEAN	RIVET	860004	OF	38200	VIENNE

Décès de Monsieur Michel BORDERON, notre Porte-drapeau



Michel BORDERON
1949 - 2016

Éloge prononcé par le Président lors des obsèques de Monsieur Michel BORDERON, Porte-drapeau de la section.

La section de la Légion d'honneur de la Vienne est en deuil avec le décès de Michel BORDERON, son porte-drapeau, cet homme qui s'est présenté spontanément pour exercer cette mission dès que notre emblème a été mis en place, il y a plus de 3 ans.

La fierté avec laquelle il s'est acquitté de cette mission exigeante, son esprit d'initiative, sa disponibilité - malgré une maladie qui l'affaiblissait de jour en jour - ont fait de lui un collaborateur qui a fait beaucoup pour l'image de la Légion d'honneur et partant, pour la section de la Vienne, au sein de laquelle il s'est intégré naturellement.

Son départ brutal me prive aujourd'hui du devoir que je caressais de proposer au Président de la SMLH de lui accorder le titre « d'ami de la légion d'honneur » comme les statuts me le permettaient, tant ses mérites dans cette fonction étaient évidents et appréciés.

Au nom de tous les membres de la section de la Vienne, qu'il me soit permis de présenter mes condoléances, oh combien sincères, à son fils et à l'ensemble des membres de sa famille.

Présentation de nos « Porte-drapeau »

Adjudant-chef (er) Jean-Michel BERTHAULT, titulaire.



Jean-Michel
BERTHAULT

Né le 9 janvier 1954 à Voulon (86), il s'engage à 16 ans au titre de l'École d'Enseignement Technique de l'Armée de Terre à Issoire (63). Il rejoint l'École d'Application du Train à Tours (37) à l'issue et fera toute sa carrière dans l'Arme du Train.

Après avoir servi en métropole, en Ex-Yougoslavie, en Côte d'Ivoire, au Tchad, en Nouvelle-Calédonie, etc ... il prend sa retraite en juillet 2009.

Depuis 2010, il est porte-drapeau des Anciens Combattants des Quatre-Vallées (Voulon, Anché, Ceaux en Couhé et Payré).

Sergent-chef (er) Dominique DUMOULIN, suppléant.



Dominique
DEMOULIN

Né le 1^{er} juin 1965 à Châtellerault (86), il s'engage le 1^{er} août 1983 au 6^{ème} Régiment du Génie stationné à Angers (49).

Au sein de ce régiment, il servira en 1984 au Liban dans la Force Multinationale de Sécurité à Beyrouth puis, en 1985 - 1986, en Centre Afrique et enfin en 1988 en Nouvelle-Calédonie. Il quitte l'armée en 1989.

Il exerce la profession de chauffeur -routier depuis lors.

Il est Porte-drapeau des Anciens Combattants de Dangé Saint Romain depuis plus de 20 ans.

Vie de la Section

De la NECESSITE, au nom de l'ENTRAIDE, de créer des BINÔMES

L'entraide en interne est et restera l'une des raisons d'être de la SMLH. Autrefois destinée aux victimes des conflits, elle est aujourd'hui maintenue voire développée pour venir en aide aux membres qui, démunis, souvent modestes, isolés ou non, ne sont pas épargnés par la vie.



Auguste-Yvon-Edmond [Augustin Edmond] DUBAIL
Général français, Grand Chancelier de la Légion d'honneur,
Fondateur de la Société de la Légion d'Honneur
(15 avril 1851 - 7 janvier 1934)

Reste une question fondamentale : Comment détecter ces situations nombreuses, délicates, souvent cachées, imprévisibles, latentes parfois, dans ce monde qui, d'une part, bien que croulant sous les moyens de communication les plus sophistiqués fait face à un individualisme érigé en mode de vie et, d'autre part, se heurte souvent à la pudeur voire à une éducation qui vous a appris à assumer et à supporter seul les aléas de la vie ?

Il convient d'abord d'appeler l'attention de tous sur les motifs qui ont amené le Général DUBAIL à créer la Société. Au sortir d'un conflit particulièrement coûteux, notamment au plan humain, il a souhaité que les hommes et les femmes qui avaient beaucoup - et parfois tout - sacrifié pour leur Pays et dont d'éminents mérites avaient été reconnus ne soient pas abandonnés au bord du chemin; il a estimé avec juste raison que le Pays leur était redevable et, parce qu'il fallait bien une norme et qu'il était depuis 1918 Grand Chancelier de la Légion d'honneur, il a donc eu cette idée généreuse de rassembler tous les volontaires titulaires du Premier Ordre national au sein de notre Société dans un but précis : l'ENTRAIDE. Si cette Société a évolué avec la marche du temps, si le terme d'Entraide a disparu de son appellation, sa mission primordiale est demeurée; soyez convaincu qu'au Siège, à Paris, des personnes de bonne volonté œuvrent pour appliquer la devise « Honneur, Patrie, SOLIDARITE ». Encore faut-il leur donner, si l'on ose dire, « du grain à moudre » ... et donc revenir à la question posée ci-dessus.

Une solution vient à l'esprit ! Pour contourner toutes les difficultés de la vie moderne, qui viennent d'être rappelées, il apparaît souhaitable de faciliter, d'encourager la mise en place de BINÔMES en conseillant aux membres de la section de prendre l'initiative de s'associer 2 par 2 en fonction de leurs affinités ou autre considération afin que l'un d'eux prenne sur lui d'informer son correspondant dans l'encadrement en cas de nécessité pour régler le problème de son binôme. Cette disposition a le mérite supplémentaire de faciliter les fonctions des présidents de comité énoncées dans l'article R 16-3 de notre règlement intérieur. Il est bien entendu que la mise en application doit être fluide et qu'il est possible d'adapter la formule : ainsi, par exemple, lorsqu'il y a un regroupement de quelques adhérents (maisons de retraite, Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou autre ...), une personne peut être le Binôme des autres Sociétaires;

Cet arrangement, qui n'interdit pas d'user d'autres solutions pour vous éviter de vivre dans l'oubli, de faciliter en temps opportun la mise en place de l'aide attendue, ou de recevoir un simple conseil, ne doit être ignorée de personne et surtout pas de ceux qui, isolés ou en couple, connaissent des difficultés qu'ils ne peuvent ou ne savent résoudre. C'est notamment la raison pour laquelle ont été créées les fonctions de « Délégué Juridique » et de « Délégué Santé » avant que ne soit bientôt mise en œuvre la fonction « Délégué(e) Social(e) ».

Est-il enfin inutile de rappeler à ceux qui par chance ne se sentent pas concernés par une telle précaution, que les aléas de la vie commandent cependant d'envisager cette précaution toute gratuite.

Réussir ce challenge, et ce n'est pas le moindre des intérêts, donnera de la vie à la section : le recrutement sera meilleur, les démissions plus rares car une telle mesure qui ne coûte rien répond parfaitement à la question : **Adhérer, pour quoi faire ?**

Relèvement des droits de chancellerie

Décret n° 2016-1254 du 27 septembre 2016 portant relèvement des droits de chancellerie

Art. 1^{er}. — Il est perçu par la grande chancellerie de la Légion d'honneur à titre de droits de chancellerie:

En ce qui concerne la Légion d'honneur:

- par brevet de grand'croix: 200 €
- par brevet de grand officier: 150 €
- par brevet de commandeur: 100 €
- par brevet d'officier: 75 €
- par brevet de chevalier: 50 €

.....

Art. 2. — Les personnes justifiant de ressources modiques peuvent demander l'exonération totale du versement des droits de chancellerie par simple requête adressée au grand maître ou au grand chancelier qui en appréciera le bien-fondé.

Art. 3. — Le décret no 98-319 du 22 avril 1998 portant relèvement des droits de la chancellerie est abrogé.

Vie de la Section

Remise des Prix des Apprenti(e)s 2016



Les Autorités, les Lauréats et les Maîtres d'apprentissage.

Le 22 septembre 2016, la section de la Vienne organisait pour la 4ème fois une remise de Prix dans l'un des salons du Conseil Départemental de la Vienne, en présence de Monsieur **Bruno Belin**, Président, afin de récompenser huit Apprentis du Centre de Formation (CFA) de Saint Benoît (86) pour leurs réussites scolaires, mais aussi pour leurs engagements en qualité de citoyen dans les structures parascolaires du CFA.



Madame la Préfète **Marie-Christine Dokhélar**, remet son prix à Mademoiselle **Gabrielle Février**, Brevet de Maîtrise niveau III Fleuriste.

que « relancer l'apprentissage, c'était relancer l'emploi, revaloriser le travail, réaffirmer la priorité qu'il faut donner à la jeunesse et permettre l'élévation du niveau de qualification ».

Un vin d'honneur devait clore cette belle réception, riche de contacts, qui sera pour le Président de la section - le Colonel **Yvan Roch** - l'occasion de saluer le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne, Monsieur **Joël Godu**, dont c'était l'une des dernières apparitions publiques et de lui offrir un souvenir de la Légion d'honneur en remerciement pour sa bienveillante collaboration avec la section.

Une soirée très conviviale, très appréciée par les Apprentis, leurs Maîtres d'apprentissage et leurs formateurs en entreprise qui sera « l'occasion de mettre à l'honneur les apprentis qui s'engagent » devait déclarer Madame **Marie-Christine Dokhélar**, Préfète du département, « pour faire perdurer les compétences, les métiers de l'Artisanat et je tiens à vous féliciter car l'apprentissage ouvre les portes de l'emploi, enjeu important pour notre économie locale et nationale » et de dire aux apprentis « soyez nos Ambassadeurs, nous avons besoin de vous ».

Monsieur **Benoît Tirant**, Conseiller Régional Délégué représentant le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, également présent, intervenait dans le même sens puisqu'il a tenu à dire



Le Colonel (er) **Yvan Roch**, Président de la section, remet un souvenir de la Légion d'honneur à Monsieur **Joël Godu**, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Vie de la Section

Des nouvelles de l' Honneur en action



Vous n'avez pas oublié que notre président souhaitait que la section soit représentée parmi les lauréats de l'Honneur en action .

C'est le Colonel Reau qui a porté les couleurs de la section en proposant un projet d'aide aux handicapés. Il a été défini après s'être informé auprès de l'association Handisoins 86 et du docteur Michon , responsable de l' hôpital de jour pour personnes handicapées à Châtellerault.

Les handicapés avec troubles de comportement ont des difficultés à exprimer leurs maux et de ce fait à accepter des soins qu'ils redoutent. La pratique de l'hypnose clinique est d'une grande aide et pour le thérapeute et pour le patient dans la diminution de la douleur, dans la diminution de l'angoisse préopératoire, mais aussi au cours du soin, dans la mesure où bien souvent, le patient reste éveillé.

Le projet consistait à former du personnel à cette technique. Il a été retenu par le jury et financé par une aide, et non une promesse, de 1500,00 €.

Le docteur Michon suivra donc une formation en hypnose médicale et pourra transmettre son savoir au personnel de son service. Ce stage débute en janvier 2017 à Paris.

Il est cofinancé par l'Honneur en action et par Handisoins 86 , ce qui prouve à l' évidence l' intégration de la SMLH dans la société civile.

Bernard Germain Étienne de La Ville, comte de Lacépède

Vous n'êtes pas sans savoir (Bulletin n°6 de juin 2010) que seules deux personnalités de la "société civile" occupèrent le poste de Grand Chancelier de la Légion d'honneur, et je vous ai présenté l'un d'eux : Dominique-Georges-Frédéric de Riom de Prolhiac de Fourt, baron de Pradt. Faisons maintenant connaissance du 1^{er} Chancelier de l'Ordre : Bernard Germain Étienne de La Ville, comte de Lacépède.

Né à Agen le 26 décembre 1756, il est mort à Épinay-sur-Seine le 6 octobre 1825. Sa jeunesse est celle d'un enfant d'une famille de la noblesse d'alors, vivant dans un milieu à la fois cultivé et sensible aux honneurs. Très tôt, il tombe sous le charme de la nature comme Jean-Jacques Rousseau ou Henri Bernardin de Saint-Pierre. Il lit avec délice les œuvres de Buffon. Il apprend par cœur des passages entiers et cette lecture influencera son propre style. Il veut être poète moralisateur, selon le goût de l'époque. Sa véritable vocation, qui s'éveille très tôt, est celle de la musique. Il prend des leçons de violoncelle, puis il s'adonne à la composition. Il est remarqué par Gluck, qui le parraine. Il écrit un premier opéra, puis un second sur le thème d'Omphale. Le public parisien lui réserve le meilleur accueil : à l'âge de 26 ans, il est sur la route du succès. Mais une diva qui chante ses œuvres est d'un caractère difficile, capricieuse en diable. Il en souffre tellement que, découragé, il laisse là diva et répétitions. Sa carrière musicale s'arrête net et Gluck ne peut le faire revenir sur sa décision. Plus tard, sa blessure étant cicatrisée, Lacépède écrira encore une *Poétique de la musique*, qui lui vaudra les félicitations de deux amateurs éclairés, le compositeur italien Sacchini et le roi de Prusse.



Perdu pour la musique, Lacépède est gagné pour la science. À partir de 1780, il commence à fréquenter le cabinet d'histoire naturelle du Jardin du roi. Ses dispositions scientifiques le font remarquer, notamment par Buffon qui le fait nommer sous-démonstrateur et, en 1784, il est élu à la chaire précédemment occupée par Louis Daubenton. Avec Antoine Laurent de Jussieu, Lamarck et Geoffroy Saint-Hilaire, il est le seul participant à n'être ni médecin, ni chirurgien, ni apothicaire. Buffon, vieillissant, lui propose de contribuer à la rédaction de son Histoire naturelle et lui en confie différents passages. C'est alors qu'il écrit l'*Histoire générale et particulière des quadrupèdes ovipares* (1788) puis, l'année suivante, l'*Histoire des serpents*, dont la publication commence avec la Révolution.

Partisan des idées de la Révolution, Lacépède devient membre, puis président de la Législative ; mais, craignant la Terreur, il juge plus sage de démissionner temporairement de ses fonctions au Jardin du roi (restructuré en Muséum national d'histoire naturelle), et laisse son poste de professeur à son ami Geoffroy Saint-Hilaire. Il se retire à Leuville (aujourd'hui Leuville-sur-Orge, en Essonne), et, grâce à Geoffroy Saint-Hilaire, son départ ne fait l'objet d'aucune enquête ou poursuite. En 1795, l'orage révolutionnaire étant passé, Lacépède revient à Paris. Il est admis à l'Institut et le Muséum crée pour lui la chaire d'ichtyologie et d'herpétologie, chacun reconnaissant sa compétence dans le domaine des poissons et des serpents. Il écrit alors une *Histoire naturelle des poissons* (1798–1803) puis une *Histoire naturelle des cétacés* (1804).

Lacépède a conservé l'ambition de sa jeunesse. Il entretient des liens étroits avec le Premier consul et, plus tard, avec l'Empereur. Il est tenté par la politique, sa carrière scientifique s'éclipse partiellement. Il devient sénateur (1799), président du Sénat (1801), ministre d'État (1804). Napoléon I^{er} le fait comte et le nomme grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur. Créé pair de France par Louis XVIII, rayé de la liste sous la seconde Restauration, après les Cent-Jours, il est réintégré en 1819. Il passe la fin de sa vie à rédiger une *Histoire générale de l'Europe*.

Un « Grand' Croix » à la carrière bien remplie

Un prestigieux modèle

1865

Jacques HADAMARD (8 décembre 1865 [Versailles] - 17 octobre 1963 [Paris])

S'il est un prototype du savant distrait, c'est bien le mathématicien Jacques HADAMARD, dont le dessinateur Christophe ⁽¹⁾ se serait largement inspiré pour créer son Professeur « Cosinus ». Jacques HADAMARD est né le 8 décembre 1865 à Versailles. Il réalise des études secondaires très brillantes, surtout en latin et en grec, un peu au moins en maths les premières années. Il est reçu premier à l'École Polytechnique, avec le total de points le plus élevé jamais réalisé jusque-là, et à l'École Normale Supérieure. Il opte pour cette dernière. Agrégé en 1887, il est nommé professeur à Paris, mais il a des difficultés pour se mettre au niveau de son public lycéen, qui compte pourtant en son sein Maurice Fréchet. Cette charge ne l'empêche pas de rédiger une très brillante thèse, soutenue en 1892, où il étudie les séries de Taylor et les fonctions analytiques. C'est dans cette thèse notamment qu'apparaît pour la première fois la formule dite de HADAMARD pour le calcul du rayon de convergence d'une série entière. 1892 est aussi l'année où HADAMARD épouse Louise TRENEL, dont il aura 5 enfants.

Dès 1891, HADAMARD est nommé maître de conférences à Bordeaux. En 1896, la théorie des fonctions analytiques qu'il a lui-même contribué à développer connaît un succès retentissant : HADAMARD démontre, en même temps que le belge de la Vallée-Poussin, que le nombre de nombres premiers inférieurs ou égaux à n est équivalent à $n/\ln n$ quand n tend vers plus l'infini. C'est un résultat d'une portée considérable.

En 1897, HADAMARD rentre à Paris, nommé maître de conférences à la Sorbonne. C'est le moment où en France l'affaire Dreyfus prend toute son ampleur. HADAMARD est un Dreyfusard convaincu et pour cause puisque sa sœur Lucille est l'épouse du capitaine Dreyfus. A Paris, les travaux mathématiques d'HADAMARD sont toujours riches et variés. Il est difficile de retenir tous les domaines où il a contribué, mais citons parmi les principaux :

- les fonctions analytiques et leurs applications à l'arithmétique.
- les équations différentielles et leurs applications.
- les équations aux dérivées partielles, et leurs applications à la Physique Mathématique. le calcul des variations.

Parallèlement, HADAMARD anime un séminaire très vivant qui formera toute la première génération des Bourbakistes.

Les nominations prestigieuses se succèdent alors au rythme des découvertes majeures : Collège de France, École Polytechnique, Académie des Sciences. Le 6 décembre 1910, il est nommé **Chevalier de la Légion d'honneur** et sera promu **Officier** le 1^{er} octobre 1923. Mais aux dires mêmes de HADAMARD, c'est la Première Guerre Mondiale qui vient faucher une vie particulièrement heureuse : il y perd en effet deux de ses fils. Et s'il surmonte cette épreuve en travaillant tant et plus (il est promu **Commandeur** en 1936), la Seconde Guerre Mondiale lui enlève son troisième fils.

HADAMARD était unanimement apprécié par ses collègues. Il est élevé à la dignité de **Grand'Officier** le 7 février 1948. En 1950, il est Président d'honneur du congrès international des mathématiciens qui doit se tenir aux États-Unis. Mais en ces temps de guerre froide, HADAMARD est jugé indésirable par les autorités américaines. Il faudra tout le lobbying des mathématiciens américains de l'époque pour qu'il obtienne son visa.

En 1951, il publie son dernier mémoire. Élevé à la dignité de **Grand' Croix** le 8 décembre 1955, jour de son 90^{ème} anniversaire, il décède le 17 octobre 1962, quelques mois après son épouse et un de ses petits-fils.

(1) Georges COLOMB, ancien élève de l'École Normale de la rue d'Ulm, enseignait ce que l'on appelait autrefois les Sciences Naturelles. C'était un excellent professeur, très apprécié de ses élèves. On dispose d'un témoignage de marque, celui de Marcel Proust, qui fut son élève au lycée Condorcet. On trouve d'ailleurs dans « A la recherche du temps perdu » de nombreuses remarques qui témoignent d'une bonne culture scientifique. Proust ne fut pas le seul à bénéficier de son enseignement. Dreyfusiste militant, Georges Colomb manifesta concrètement son soutien au capitaine Dreyfus en faisant travailler ses enfants. C'était aussi un vulgarisateur infatigable.

Pour arrondir ses fins de mois, il se mit à écrire des bandes dessinées, sous le pseudonyme de Christophe. Trois d'entre elles étaient bien connues jusqu'aux années 50, un peu moins pendant la décennie d'après. Il s'agit de « La famille Fenouillard », « Le Sapeur Camember », « L'idée fixe du Savant Cosinus ».



Savant Cosinus

La parole au Grand Chancelier « descendant »

Directeur de la publication
Colonel (er) Yvan ROCH
1 rue de Beaulieu
86240 - FONTAINE le COMTE
Téléphone : 05 49 51 62 68

Rédacteur en Chef
Cdt (er) Michel BAQUIER
Secrétaire départemental
Téléphone : 06 98 39 20 59
Messagerie : smlh86@sfr.fr



Retrouvez la SMLH sur le Web!
<http://www.smlh.fr>

Tous les sociétaires ne sont pas abonnés à « La Cohorte », pour quelque raison que ce soit. Il m'a paru toutefois intéressant de porter à la connaissance de chacun un extrait de l'ultime allocution prononcée par le Grand Chancelier descendant, le général d'armée GEORGELIN, lors de la dernière assemblée générale de la Société des Membres de la Légion d'Honneur.

(Extrait)

Le rôle du conseil de l'ordre, qui est donc tributaire des propositions ministérielles, est de veiller à l'équilibre des promotions et de tempérer, le cas échéant, certaines tendances qui pourraient marquer trop fortement la physionomie de l'ordre.

On constate ainsi une certaine propension au "tout Légion d'honneur", comme si le système national de récompense ne comprenait qu'une seule et unique décoration, alors même qu'il en compte une quarantaine qui forment une hiérarchie des honneurs. C'est le cas notamment lorsqu'il s'agit de distinguer un soldat tué ou blessé dans l'accomplissement de son devoir : le respect du protocole des décorations, du code et de la jurisprudence voudrait qu'il reçoive la Médaille militaire, non la Légion d'honneur. Cela s'applique également aux civils où parfois la teneur des services rendus appellerait davantage l'attribution de l'ordre national du Mérite.



Général d'armée (2S)
Jean-Louis GEORGELIN

Les attentats de 2015 ont fait naître une autre orientation qui ne doit pas s'installer: celle de remettre la Légion d'honneur à toute personne intervenue, de près ou de loin, autour de ces tragiques événements. D'abord, on oublie qu'il existe - depuis 1816 ! - une médaille d'honneur pour actes de courage et de dévouement distinguant toute personne qui, au péril de sa vie, s'est portée au secours de personnes en danger de mort. Ensuite, s'il est dans la vocation de la Légion d'honneur de récompenser les policiers qui ont fourni un effort particulier pour arrêter les terroristes ou déjouer une nouvelle attaque, il est plus contestable de vouloir décorer une inspectrice de l'Éducation nationale qui, à la suite des événements, suit les cellules d'écoute mises en place dans les établissements dont elle a la charge car cela relève ni plus ni moins de ses missions. Nous recevons également des

demandes émanant de cabinets ministériels ou d'autorités locales pour que des personnes morales soient décorées, des casernes de pompiers par exemple, ce qui n'est pas autorisé par le code comme je l'ai dit il y a un instant. C'est une tendance qui existait avant 2015 mais qui a pris plus d'ampleur ces derniers temps. Face à ces demandes, nous faisons preuve à la fois de pédagogie, de diplomatie et de fermeté, je vous le dis.

En tant que grand chancelier, je m'inquiète également de certains problèmes qui pourraient devenir structurels et fragiliser la vitalité de la Légion d'honneur. Je me suis déjà ouvert ici de l'insuffisance des recherches de dossiers de proposition qui a pour conséquence une utilisation de plus en plus faible des contingents annuels. Vous savez en effet que les croix de la Légion d'honneur sont contingentées par décret et par grade et dignité, pour les attributions à titre civil et à titre militaire. Notre inquiétude porte sur les promotions civiles : si l'on prend les statistiques de 2015, on constate que les ministres n'ont fait de propositions qu'à hauteur de 67,2 % de leur contingent, un chiffre qui s'élevait à 94,2 % il y a dix ans. Si on soustrait ensuite les dossiers ajournés par le conseil de l'ordre et ceux retirés pour diverses raisons, on parvient à un pourcentage final de 50,7 % d'utilisation des contingents.

A ce problème, s'ajoute celui plus spécifique de l'insuffisance de recherche de dossiers féminins. A chaque ministre est fixé un taux de répartition homme-femme pour ses propositions en fonction du champ d'activité de son ministère - par exemple pour le ministre de l'Intérieur la proportion d'hommes sera supérieure, à l'inverse du ministre de la Santé. Mais l'ensemble de chaque promotion civile doit représenter la parité. Le conseil de l'ordre examine les propositions en ne tenant compte que des mérites des candidats : il n'est évidemment pas question pour cette instance de favoriser ou d'ajourner tel ou tel dossier afin de parvenir à l'équilibre homme-femme. Or, la parité n'étant pas respectée dans les propositions qui nous arrivent, nous sommes contraints, après les délibérations du conseil de l'ordre de demander aux ministres de retirer des dossiers masculins qui ont pourtant été retenus. En 2015, 118 dossiers sont ainsi "tombés" pour cause de parité.



Le coin du secrétaire

L'assemblée générale 2017 sera particulièrement importante pour la section : en effet, c'est à l'issue de son déroulement qu'aura lieu l'élection - pour les 3 ans à venir - de l'encadrement de la section, c'est-à-dire le Président, les Vice-présidents, le Trésorier, le Secrétaire et les Présidents de comités.

L'appel à candidatures va être lancé, conformément aux directives du règlement intérieur, durant la 1ère semaine de janvier et les CV des candidats devront parvenir au Président pour le 21 janvier. La liste des candidats sera jointe à la convocation à l'assemblée générale qui vous sera adressée au cours de la semaine 6 (du 6 au 11 février).

Pour que nous puissions animer la section, participez et, au moins, retournez-nous vos procurations. Merci à tous ...



Congrès national :

15 & 16 mai 2017
Maison de la Chimie - PARIS (75).

Infos du Siège

Ordre national de la LH :

Dernières nominations et promotions aux J.O. en 2016 :
n° 154, 133, 181 et 279.